



## FICHE PRODUIT – SM8V1101

Gamme ClicRoll – Motorisation pour abri de piscine télescopique

# Modèle SM8



## SOMMAIRE

<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b>3</b>
<b><u>CARACTERISTIQUES DES MOTORISATIONS SM8</u></b>	<b>4</b>
<b><u>OU FIXER LES MOTORISATIONS ?</u></b>	<b>7</b>
<b><u>NOTICE DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>8</b>
<b><u>CONSEILS D'UTILISATION</u></b>	<b>9</b>
<b><u>GARANTIE CONSTRUCTEUR</u></b>	<b>10</b>

## Préambule

Nos motorisations sont prévues pour vous apporter confort et facilité dans les opérations de fermeture et d'ouverture de votre abri. Si cette opération est contraignante pour vous aujourd'hui, nos motorisations vont vous aider.

Mais une motorisation ne résoudra jamais les éventuels défauts de construction ou d'installation de l'abri ni les imperfections du sol.

Avant de monter la motorisation, il est donc impératif de remédier aux éventuels blocages de l'abri. (Voir notice d'utilisation de l'abri)

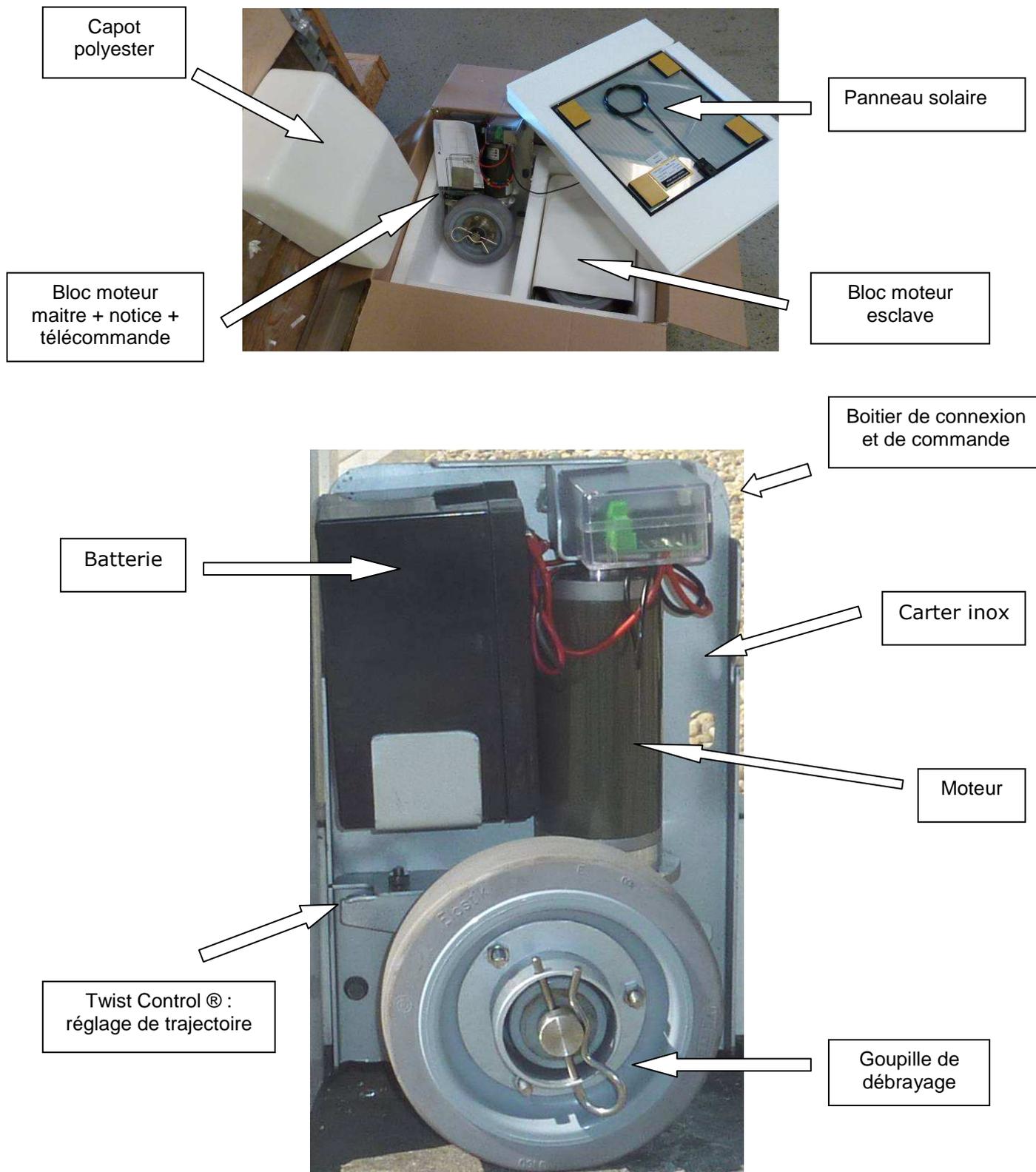
De même, les plages de la piscine doivent être horizontales et planes sans présenter de défauts supérieurs à 1cm sous la règle des 2m.

Dans certaines situation il peut-être envisagé d'utiliser un rail de guidage sur au moins un des cotés de l'abri (pour l'élément motorisé uniquement). Cette solution permet de garantir que l'abri revienne toujours à sa position d'origine.

## Caractéristiques des motorisations SM8

Gamme ClicRoll	SM8
Types d'abris à déplacer	<b>Abris mi-haut à haut</b> (panneau polycarbonate et plexiglas) : 7 mètres de largeur (élément le plus large) et 5 éléments mobiles (soit environ 10 mètres de long)
Poids total maximum à déplacer	<b>800 kg</b>
Dimension du carter (H x l x ép.)	330 x 205 x 140 mm
Puissance des moteurs	130 W
Type de contrôle pour l'utilisateur	Télécommande par système radio émetteur-récepteur 4 voies (2 voies si montage sur rails)
Caractéristiques panneau solaire	Semi rigide 5 Watts 350 x 190 x 2 mm, insensible aux intempéries
Durée de vie théorique panneau solaire	10 ans
Type de batterie	2 x Batterie au plomb étanche 12V – 7,2A
Durée de vie théorique batterie	3-4 ans
Twist Control ® Réglage du déplacement longitudinal (système breveté)	Inclus
Débrayage	En cas de panne électrique l'abri reste toujours mobile manuellement par débrayage des moteurs (goupille sur axe roues)
Type carter	Support en acier inoxydable + capot polyester
Utilisation sur rail	Possible
Type de roue motrice	Spéciale à bandage non tachant et tendre. Dia 160 mm
Type de fixation	2 points sur le profil inférieur de l'abri
Normes	Conforme NF P 90-309
Garantie	1 an
Poids de l'ensemble	2 x 10 kg

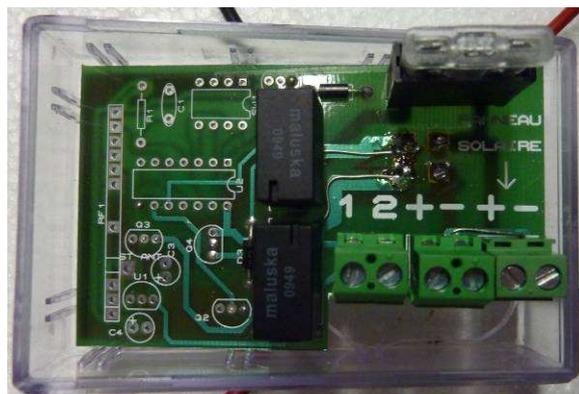
## Composition du kit de motorisation



**Note : Le bloc moteur maître se différencie du bloc moteur esclave uniquement par son boitier de commande. L'un contient le récepteur radio avec antenne.**



**Carte maitre (inclus récepteur radio)**



**Carte esclave**

**Note de qualité:**

Les moteurs sont appareillés en usine ce qui vous garanti que les vitesses de rotation des 2 moteurs sont strictement identiques.

Les composants que vous avez entre les mains ont été testés 2 fois avant expédition et les batteries chargées.

## Où fixer les motorisations ?

### Quel élément motoriser ?

- L'élément à motoriser est celui par lequel vous ouvrez et fermez votre abri aujourd'hui ; c'est très souvent l'élément le moins large.

### Extérieur ou intérieur ?

- Les motorisations peuvent être installées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'élément de l'abri à motoriser.

### Latéral ou façade ?

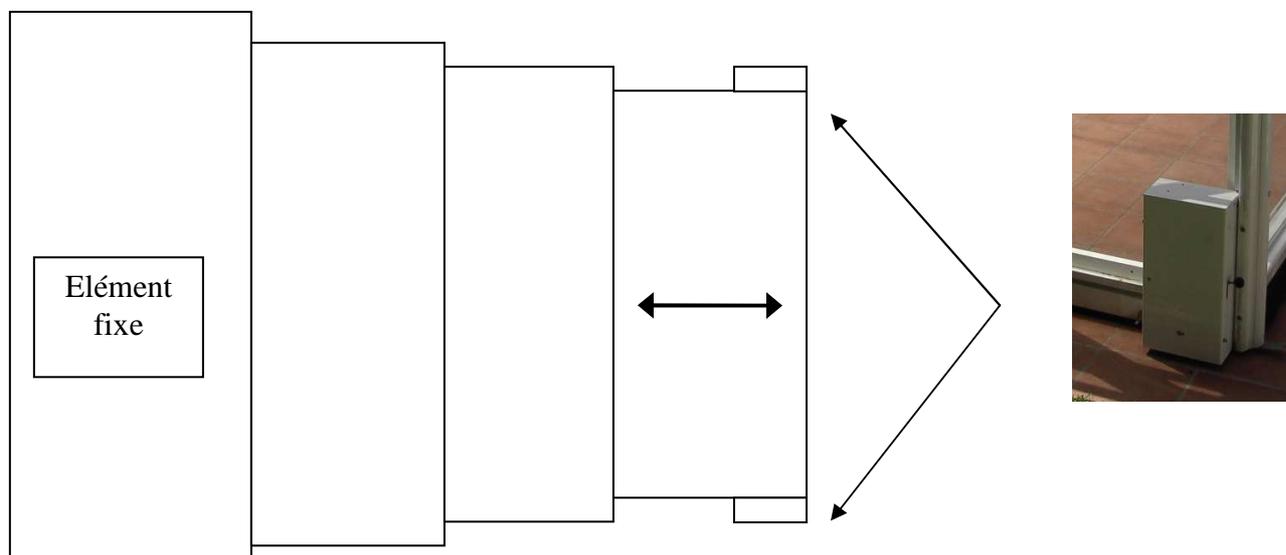
- Les motorisations sont généralement installées sur les cotés de l'élément à motoriser. Dans certaines situations, elles peuvent également se monter en façade.



### Avec ou sans rail de guidage ?

- Les 2 fonctionnent très bien. Dans certaines situation (abri trop mou, forte déclivité du sol, ...) il est conseillé d'installer un rail de guidage sur au moins un des coté de l'abri (pour l'élément motorisé). Cette solution permet de garantir que l'abri revienne toujours à sa position d'origine.

### Exemple de montage :



### Cas des piscines traitées au sel ?

- Le montage à l'intérieur de l'abri est fortement déconseillé dans le cas d'un bassin à traitement par le sel.

N'hésitez pas à nous contacter pour choisir le meilleur emplacement pour votre projet.

## Notice de fonctionnement

L'ouverture et la fermeture de l'abri de piscine sont assurées en agissant sur les voies de la télécommande (**boutons du haut**).

Pour corriger une déviation importante de trajectoire, agir sur l'un ou l'autre des **boutons du bas** de la télécommande. Cette action permet de faire pivoter l'abri.

Note : Si vous devez régulièrement utiliser ces boutons, reprenez les réglages de l'abri (chapitre précédent)

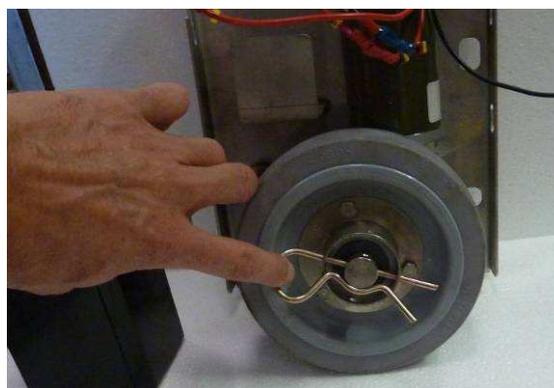


### Débrayage

En cas de panne électrique, votre motorisation est équipée d'un dispositif de débrayage.

Retirez le capot polyester de chaque motorisation.

Sortez la goupille traversant la roue et l'axe de roue (droite et gauche). Aidez vous d'une pince si besoin.



Repositionnez la goupille dans les trous à 90° (sans traverser la roue).

Les roues (droite et gauche) sont désormais libres sur leur axe. L'abri de piscine est alors manipulable à la main.

## Conseils d'utilisation

**La manœuvre à l'aide de la télécommande doit se faire à proximité de l'abri (Norme NFP 90-309)**

La télécommande n'est pas étanche. Ne pas la manipuler avec les mains humides. Ne pas la stocker à l'intérieur de l'abri. Risques d'oxydation.

Dès que la lampe rouge de la télécommande perd de l'intensité, remplacer la pile 12 volts à l'intérieur du boîtier.

Si votre abri se décale fortement de sa trajectoire habituelle de façon ponctuelle (problème du à un sol glissant, obstacle, ...), procédez à un recalage avec les 2 boutons du bas de la télécommande.

Si votre abri ne revient plus à sa position initiale (décalage supérieur à 4 cm) de façon régulière, veuillez procéder à un nouveau réglage de trajectoire. (Chapitre : Essai de roulage et réglage de trajectoire)

L'utilisation intempestive des boutons du bas de la télécommande peut entraîner un déchaussement des roues.

Votre motorisation ne nécessite pas d'hivernage. Ne surtout pas débrancher les batteries.

Par contre, au printemps, il est important de :

- déloger les éventuelles feuilles mortes ou insectes qui se seraient logés dans la motorisation,
- nettoyer la surface du panneau solaire pour un bon rendement énergétique
- lubrifier toutes les parties coulissantes de l'abri (voir notice d'entretien de l'abri)

## Garantie Constructeur

Automatisme en zone privée (domestique), commandé par impulsion par utilisateurs informés, excluant impérativement toute refermeture temporisée (norme directive 98/37/CE)

La garantie du constructeur s'étend sur une durée de **1 an à compter de la date d'achat par l'utilisateur** (sauf si vous avez souscrit à une extension de garantie). Elle s'applique contre tout vice ou défaut de fabrication. La garantie légale couvrant les défauts ou vices cachés est applicable en tout état de cause (art.1641 et suivants du code civil).

En cas de défaillance, l'utilisateur doit contacter le service client du constructeur qui procédera par téléphone à une série de tests avec la coopération de l'utilisateur. Cette participation active est vivement recommandée. (Dans 96% des cas, la défaillance est solutionnée en moins d'une demi-heure par téléphone.) En fonction du diagnostic qui aura été réalisé, le constructeur décidera soit d'envoyer à l'utilisateur les pièces détachées nécessaires, soit de faire retourner la motorisation franco dans ses ateliers soit de faire intervenir un technicien chez l'utilisateur. Le port aller et retour entre l'utilisateur et le constructeur est à la charge de l'utilisateur. L'envoi doit être accompagné d'un avis d'expédition indiquant les anomalies constatées, ainsi qu'une copie du présent certificat.

La garantie ne peut prendre en charge le remplacement d'un motoréducteur dont les pignons du réducteur ont été cassés par un déplacement brutal. Il est indispensable de suivre scrupuleusement les consignes d'utilisation. En cas de tempête, l'assurance de l'utilisateur doit prendre en charge les frais de réparation. Les batteries sont garanties pour une durée limitée à 1 an.

Sont exclus du bénéfice de la garantie :

- Les appareils ayant été forcés ou mal utilisés (voir consignes d'utilisation)
- Les appareils ayant été soumis à une surtension électrique
- Les appareils défectueux par erreur de montage ou de manipulation
- Les appareils bricolés ou ayant été démontés par des réparateurs non autorisés
- Les agents extérieurs (incendie, inondation, tempête, foudre), les chocs et leurs conséquences
- Les télécommandes exposées aux chutes et à l'humidité ainsi que les piles

Pour être prise en compte cette garantie doit être signée par l'acheteur. Un exemplaire signé par l'acheteur doit être retourné à la société SEREM dès l'acquisition de la motorisation.

L'acheteur reconnaît avoir reçu le manuel d'utilisation, avoir été informé sur le mode d'emploi de la motorisation SEREM et de sa télécommande, la neutralisation de l'appareil et les consignes de sécurité. Il se charge de transmettre cette information à tout autre opérateur éventuel ou régulier de cet automatisme.